




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 juin. — S. A. R. le prince d'Orange attendu tous les jours à Londres, on a loué des appartemens pour S. A. R. à *Mivart s'hôtel*.

Dans la chambre des communes, séance d'hier, lord Althorp a présenté la réponse du roi à l'adresse de la chambre relative au Portugal. Elle est de la teneur suivante : J'ai reçu, avec beaucoup de satisfaction, l'expression de votre concours dans la politique que j'ai suivie, relativement aux affaires du Portugal; et vous pouvez être assuré que, guidé par les mêmes principes, je ne négligerai aucune occasion, où mon pouvoir et mon influence pourraient être utiles et honorablement exercés pour mettre fin à la contestation, qui existe malheureusement dans ce pays.

Une frégate des États-Unis a vengé sur les Malais du port Quilo-Batto, dans la mer des Indes, la trahison qu'ils avaient commise en massacrant le capitaine et l'équipage d'un bâtiment américain. La ville a été brûlée, et 150 habitans ont été tués ou blessés.

Bowen. Nous avons parlé, il y a quelques jours du combat de Simon Byrne contre Burke dit le Sourd, autre lutteur très-renommé. Byrne est mort des suites de ses blessures. M. Shaw, rédacteur du journal du comté, qui avait fait dans sa feuille le récit de ce combat à ontrance, a été le principal témoin entendu. Rien n'égalait, a-t-il dit, l'acharnement des athlètes, si ce n'est la fureur sanguinaire de leurs seconds; ils se faisaient, à la manière des héros d'Homère, des longs défis qu'ils assaisonnaient de quolibets grossiers.

Le coroner : les spectateurs indignés n'ont-ils pas appelé les secours de la police :

M. Shaw : Oui, monsieur, quelques personnes honnêtes ont crié : A la garde; il n'y a donc point de constables! mais de mauvais sujets, armés de grands fouets de charretiers, ont repoussé la foule en la forçant de former un grand cercle autour du théâtre du combat. Pendant ce temps, il y avait des filous qui faisaient très-bien leurs affaires; je suis un de ceux dont les poches ont été complètement vidées. Dans un moment Simon Byrne était tombé sur la barrière n'en pouvant plus, et s'avouant vaincu, mais à force de cris on l'a obligé à recommencer.

M. Kingston, chirurgien, a déclaré que Simon Byrne, meurtri de contusions, avait langui plusieurs jours, et qu'il était infiniment plus affligé de sa défaite qu'épouvanté de sa blessure. L'humiliation du triomphe de son adversaire a peut être plus contribué que les coups eux mêmes à faire déclarer la congestion au cerveau qui a mis fin à ses jours.

Le jury a délibéré long-temps; plusieurs de ses membres voulaient déclarer qu'il y avait eu assassinat; ils se sont enfin accordés à prononcer une déclaration d'homicide contre Burke dit le Sourd, les seconds de l'un et de l'autre adversaire et les balernes, appelés en termes d'argot, *umpires* et *referees*, qui étaient chargés de la police du combat. Leur déclaration est ainsi motivée :

« En rendant ce verdict, le jury se voit obligé d'exprimer son profond regret de ce que les magistrats du lieu n'ont pas employé tous les moyens en leur pouvoir pour empêcher une violation aussi flagrante de la paix publique, lorsque l'époque et le caractère de ce combat cruel étaient notoirement connus d'avance. »

Un membre du parlement, William John Baines, esquire, a été cité devant la police de Londres, sous la charge d'avoir commis un *délit sans nom*

(*nameless offence*) et obligé de fournir un cautionnement personnel de 6,000 liv. sterl. (250,000 fr.), et deux sûretés, chacune 3,000 liv. sterl.; ainsi le total du cautionnement pour la moralité du personnage se monte à 500,000 fr.

FRANCE.

Paris, le 11 juin. — Les autorités de Valenciennes ont été informées que la reine et une partie de la famille royale traverseront cette ville le 3 juillet pour aller à Bruxelles assister aux couches de la reine des Belges.

— On écrit de Rhodéz, le 3 juin :

« L'instruction judiciaire contre l'assassin d'Emiliani et de Lazareschi vient de commencer. On ne connaît encore que les victimes et le meurtrier; rien au delà; seulement beaucoup d'indices semblent se réunir pour montrer le véritable caractère de l'assassinat.

« Ainsi, il est reconnu que non-seulement il n'existait entre Gavioli, d'un côté, et Lazareschi et Emiliani de l'autre, aucun motif particulier d'animosité, mais encore qu'ils se connaissaient à peine, et ne s'étaient peut-être jamais parlé. Depuis son arrestation, Gavioli, à différentes reprises, n'a pas dissimulé sa joie d'avoir délivré sa patrie de deux traîtres, et il joue ou même se croit le martyr de la liberté. Il annonce le dessein de se laisser mourir de faim, plutôt que de porter sa tête sur l'échafaud; et jusqu'ici en effet il s'est obstiné à refuser toute nourriture.

« La femme Emiliani, bien que le poignard eût pénétré de toute la longueur de la lame en-dessous de la clavicule, n'est pas morte; on conserve encore l'espérance de la sauver. L'exaspération du public contre les réfugiés est toujours très-forte. »

— Le suicide est rare parmi les femmes. Les environs de Tarbes, ville du midi de la France, viennent d'être témoins d'un acte de désespoir de cette espèce.

Sans motif connu, une femme encore jeune, recommandable par ses vertus domestiques et appartenant à une honnête famille de cette ville, prend la résolution de mettre fin à ses jours. Les dispositions qu'elle a faites, les précautions dont elle s'est entourée, le genre de mort qu'elle a choisi, tout indique qu'en mettant son projet à exécution, elle n'a pas obéi à l'impression du moment, mais que c'était là le résultat d'une longue méditation et d'une résolution immuable. Un de ces derniers jours, son mari sort pour affaires. Délivrée de sa présence, elle s'enferme dans sa chambre et revêt des habits de deuil. Elle prend alors un fusil à deux coups, attache une corde à la détente, et conservant toujours un sang-froid et un courage déplorables et au-dessus de son sexe, elle place les canons dans sa bouche : deux coups partent aussitôt et lui font sauter la tête. Bonne épouse, cette femme jouissait de l'estime publique.

SUR LE VOYAGE DE M. DE CHATEAUBRIAND.

Le temps n'est plus où chaque brochure, où chaque voyage de M. de Chateaubriand était un événement, l'illustre écrivain peut fulminer de la prose sans que le public s'en émeuve; il peut courir en Savoie et revenir à Paris sans que l'Europe s'en aperçoive. Il n'a été donné qu'à Voltaire de fixer tous les regards sur sa retraite de Ferney. Nous avons aujourd'hui d'immenses intérêts, qui absorbent toutes les individualités, même les plus élevées.

Cependant, on se dit à l'oreille, dans quelques coteries, que M. de Chateaubriand est allé à Prague et qu'il en est revenu. On a cherché à faire

un peu de bruit, dans certains journaux, de cette course sentimentale du noble vicomte. Quand on se rappelle le discours dédaigneux qu'il a lancé de la tribune des pairs contre la dynastie déchue, on doit penser que son entrevue avec les princes exilés n'a pas été sans quelque embarras.

Aussi dit-on que Charles X l'a reçu avec froideur; que l'ex-roi, livré plus que jamais aux pratiques d'une dévotion minutieuse, lui a déclaré qu'il ne voulait plus s'occuper des choses de ce monde, et qu'il s'est refusé à toute explication politique avec le noble voyageur. Le vieux Charles X est las, sinon de la vie, au moins des affaires du gouvernement; il ne pense plus à la couronne tombée de sa tête, et renonce à toute pensée d'ambition.

M. de Chateaubriand aurait été forcé de s'adresser au petit comité-dirigeant de la cour déchue, comité qui se compose, dit-on, de M. le duc de Blacas, de M. le cardinal de Latil et de M. le baron de Damas. Ces personnages ont été plus que tièdes pour un homme qu'ils accusent d'avoir, par son ancienne opposition, précipité la chute de la monarchie.

Il a été beaucoup question, on le pense bien, de la duchesse de Berry. Les tentatives en sa faveur n'ont pas été heureuses; sa grossesse, son mariage, ont consterné la famille exilée; son pardon paraît devoir se faire encore long-temps attendre. Le projet de lui conserver la prétendue régence a complètement échoué : on dit que M^{me} la duchesse d'Angoulême en a été investie; quant au duc, son époux, on n'en parle pas plus à Prague qu'à Paris.

On dit que les comités secrets du carlisme ont fait demander à Charles X s'ils pouvaient aller aux élections et prêter serment au nouveau roi. Nous ne connaissons pas la réponse qui a été faite; on croit que le cardinal de Latil en a référé à Rome.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 11 juin. — M. Coulman demande quelques explications sur les négociations de l'Orient. Le gouvernement a demandé un crédit pour y envoyer une flotte : en quelle qualité sommes-nous présents en Orient; sommes-nous seuls, ou sommes-nous appuyés par d'autres nations commerçantes.

M. le ministre des affaires étrangères : Le gouvernement a fait connaître, jour par jour, ce qui s'est passé en Orient; mais dans l'état où en sont les négociations, il est impossible au gouvernement de rien dire à ce sujet.

Le chiffre total du budget de la marine montant à 62,674,900 fr., est mis aux voix et adopté.

M. d'Eschasserieux demande des explications sur les affaires du Portugal, à l'occasion desquelles des débats animés ont eu lieu de l'autre côté de la Manche.

M. le ministre de la marine rappelle les faits qui se sont passés. Le gouvernement portugais ayant refusé d'accéder aux justes demandes de la France, une escadre fut envoyée devant Lisbonne; un combat eut lieu dans lequel quelques bâtimens portugais prirent part. La flotte française ayant eu le dessus, on imposa au gouvernement portugais l'obligation de payer 800,000 francs pour les frais de l'expédition. Les bâtimens qui avaient pris part au combat, le ministre portugais a réclamé les bâtimens qui avaient été retenus, et le ministre de la marine renvoya l'affaire devant le tribunal de Brest, qui décida en faveur du gouvernement portugais; mais comme il existait antérieurement une réclamation de la part des marins qui avaient pris les bâtimens, le conseil-d'état a été saisi de cette affaire, qui présente une question très-grave, celle d-

savoir si la France est en paix ou en guerre avec le Portugal.

M. Eschasseriaux prétend que la France est en guerre avec le Portugal, et il appuie son assertion sur un article du *Moniteur*. La question qui s'agit en ce moment est donc celle de savoir si un gouvernement avec qui la France est en guerre, peut réclamer des bâtimens pris dans un combat livré pour demander réparation de l'insulte portée au pavillon français.

M. le ministre des affaires étrangères : Les questions de prise sont ordinairement laissées aux tribunaux, en observant certaines formes : c'est ce qui est arrivé pour la flotte prise devant Lisbonne, mais les marins ayant réclamé, l'affaire a été portée au conseil d'état, et c'est maintenant au gouvernement à trouver la solution de cette question. Au surplus, il est peu convenable d'accuser le gouvernement de se laisser guider par la peur du gouvernement portugais ; jamais ce sentiment ne nous a été connu. (Très-bien ! très-bien.)

M. Mauguin (aux voix ! aux voix !) félicite le gouvernement de ce qu'il vient de dire qu'il n'avait pas peur du gouvernement de don Miguel.....

M. le ministre des affaires étrangères (vivement) : Ni d'aucun autre. (Explosion de bravos.)

M. le président : Le conseil d'état est saisi, la chambre n'a pas à s'occuper de ses décisions. Nous passerons à l'ordre du jour.

Le chiffre de la caisse des invalides est adopté.

— La loi départementale a été adoptée à la chambre sans discussion.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 12 juin. — A l'ouverture de la séance un grand nombre de pétitions sont analysées et renvoyées à la commission ; on remarque celle de 15 électeurs de la commune d'Herenthout, canton de Turnhout, qui demandent l'annulation de l'élection de ce district, parce qu'ils n'ont pas été convoqués.

Projets de loi.

M. le ministre des finances présente un projet de loi sur les distilleries, il sera imprimé et renvoyé à une commission de sept membres qui seront désignés par le bureau. Un des principaux changemens apporté par ce projet à la loi votée par le sénat, a été de substituer à la classification des distilleries, contre laquelle se sont élevées de vives réclamations, une légère augmentation du taux de l'impôt à 22 au lieu de 18 c., et la suppression de la disposition transitoire à l'art. 52, devenue superflue, puisque la mise à exécution de la loi sera nécessairement reculée après l'époque du 1^{er} juillet prochain.

M. le ministre présente un second projet pour un crédit provisoire de 22 millions 300 mille francs destiné à pourvoir aux services ordinaires sauf ceux de la guerre jusqu'au 1^{er} octobre prochain.

M. le ministre présente un troisième projet portant transfert de 485,000 francs au profit de la caisse des retraites : les deux derniers projets sont renvoyés aux sections.

(Nous avons annoncé dans notre n^o d'hier que la commission nommée se composait de MM. De Theux, Fallon, de Meulenaere, Dubus, Devaux et de Foere.)

On procède, par la voie du scrutin secret, à la nomination de la commission d'industrie et de commerce. En voici le résultat :

Votans 77. Majorité absolue 39.

MM. Davignon, Corbisier, Coghen, Zoude, Dumortier, Brabant, Smits et Berkaert ayant la majorité absolue, sont proclamés membres de cette commission.

Un second tour de scrutin a lieu pour la nomination d'un 9^e membre.

M. de Lamotte-Bex obtient le plus de suffrages et est proclamé membre de la commission.

La chambre s'occupe ensuite de la commission des finances, qui doit être composée de 7 membres.

Au premier tour de scrutin, MM. Angillis, Legrelle, Boucqueau et Brabant, sont nommés membres de cette commission.

M. Angillis : Je demande la parole. Je dois présenter mes remerciemens et mes excuses à l'assemblée : mes remerciemens de ce qu'elle a bien voulu penser à moi, et mes excuses de ce que je ne puis pas remplir les fonctions auxquelles elle vient de m'appeler. Je les ai remplies pendant deux sessions, et je ne pourrai plus le faire pendant celle-ci.

M. Dumortier : Je demande la permission de présenter une observation à la chambre. L'année dernière, on a remis à la commission des finances, dont M. Angillis était président, les comptes de 1830 et 1831. La constitution nous impose l'obligation de voter, outre les budgets, une loi des comptes et comme je sais que le travail de la commission des finances était presque achevé, je prie l'honorable M. Angillis, qui en était chargé, de bien réfléchir avant de donner sa démission.

M. Angillis : J'avais, en effet, presque terminé le travail sur les comptes. Je suis prêt à remettre mes notes.

De toutes parts : Non ! non ! Restez membre de la commission.

M. le président : Je crois être l'interprète du vœu de l'assemblée en priant M. Angillis d'accepter les fonctions de membre de la commission des finances. (Oui ! oui !)

M. Angillis y consent.

Un deuxième tour de scrutin a lieu. MM. Dubus et de Foere, ayant seuls obtenu la majorité, sont proclamés membres de la commission des finances.

M. le président : Il y a encore un membre à nommer.

Plusieurs voix : Nous ne sommes plus en nombre.

M. le président : Il sera procédé un autre jour à un scrutin de ballottage entre les membres qui ont obtenu le plus de voix après MM. Dubus et de Foere : ce sont MM. Coghen et Lardinois.

Il est procédé au tirage des sections.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 13 juin. — Après la lecture du procès-verbal, etc., M. Dumortier a demandé que la chambre écrive à M. le ministre des affaires étrangères, afin qu'il fasse un rapport à la chambre sur l'état des négociations diplomatiques avant la discussion de l'adresse.

M. Lebeau a répondu que l'intention de son collègue est de faire un rapport demain.

La chambre passe à la discussion de l'élection de M. de Behr à Liège. M. Ernst a la parole contre la validité de l'élection.

LIEGE, LE 14 JUIN.

Jusqu'ici les travaux préliminaires de la session n'ont pas été favorables au parti de l'exagération. Battu dans les élections, dans l'adresse du sénat, dans la formation du bureau, il vient encore d'essuyer un échec dans le choix de la commission de l'adresse, pour laquelle parmi six membres à élire, le parti n'en compte en réalité qu'un seul, M. Fallon.

L'affaiblissement de cette opinion a surtout paru dans l'élection de la présidence de la chambre ; l'Ajax de la guerre déclamée, M. Gendebien, qui, l'année dernière avait été la concurrent de M. Raikem, n'a pas cette année obtenu une voix, et l'opposition de cette couleur avait elle-même porté son choix sur un homme plus modéré, M. Fallon.

Toutes ces défaites successives n'ont pas été réparées par l'amorce qu'a brûlée l'impatient orateur qu'on entend souvent demander la parole avant l'arrivée du président. Cette attaque d'avant-garde a consisté en une accusation d'inhumanité contre M. le ministre des finances. Mais le corps d'armée est resté immobile, aucun orateur de l'opposition n'est venu au secours de l'accusation qui probablement aura paru mal engagée. La furie a éclaté en l'air et tout est rentré dans le calme.

A propos du choix de la commission d'adresse nous avons une observation plus grave à faire et qui nous prouve pour la centième fois que le système diplomatique n'est vraiment attaqué que par des hommes sans plan, des hommes qui se conduisent par des impressions plutôt que par des idées. Au second tour du scrutin, pour l'élection des cinq membres qui n'avaient pas obtenu la majorité absolue, M. de Foere avait obtenu seulement 37 voix, et 45 voix restantes s'étaient partagées entre quatre membres de l'opposition.

Au scrutin de ballottage qui a succédé, M. de Foere a repris sur ces 45 voix, les dix qui lui manquaient pour compléter le nombre de 47 auquel il est arrivé dans ce dernier scrutin. Il résulte de là qu'il y avait là 10 voix qui ne savaient pas bien ce qu'elles voulaient, puisque de l'opposition elles sont allées au partisan très-éclairé de la modération.

Nous savons très-bien que placés entre MM. Gendebien et de Foere, deux principes aussi tranchés, toute demi-sympathie a dû se taire ; mais cependant lorsqu'il s'agit de faire triompher l'un des deux systèmes qui se combattent, il faut adopter ou repousser les partisans de l'un ou de l'autre. Tel représentant soutient un système que je crois dangereux, je ne dois plus tenir compte de la déférence due à ses qualités privées ; une seule pensée doit me dominer, je sais qu'en lui donnant mon suffrage je le donne à un partisan d'un principe anti-national.

Ici, une vérité nous frappe. La plupart des hommes ne sont touchés que des résultats immédiats ; vous ne voulez pas d'un représentant exagéré mais vous voulez d'un représentant plus modéré qui s'associera aux plans du premier ; n'est-ce pas la même chose ? Par l'un comme par l'autre choix vous assurez le triomphe numérique d'un système

que vous réprouvez. Nous demandons à tous les députés qui sentent la nécessité de la modération, de bien voir ce qu'ils veulent, d'être d'accord avec eux-mêmes, une pensée entière et le courage de la mettre dans leur conduite.

On lit ce qui suit dans le *Courrier belge* :

Des ordres avaient été donnés par le gouvernement belge au commandant de la place de Venloo pour laisser libre le passage de la Meuse ; avant de mettre ces ordres à exécution le général commandant la première division de l'armée d'observation (Hurel) a écrit au commandant supérieur de Maestricht pour s'assurer s'il avait reçu de son gouvernement des ordres semblables ; il a reçu la réponse suivante :

Maestricht, 11 juin 1833.

M. le général,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre d'hier, n^o 4930, que les dispositions de la convention de Londres du 21 mai dernier, en ce qui concerne le libre passage de la Meuse, ont été mises à exécution depuis le 6 de ce mois.

Je vous prie, M. le général, de vouloir bien agréer l'assurance de ma haute considération.

Le commandant supérieur de la forteresse ;
Signé DIBBETS.

On nous assure en effet que plusieurs bateaux ont passé sous le pont de Maestricht, moyennant dépôt d'une certaine somme pour paiement éventuelle du droit établi par le tarif de Mayence, qui n'est pas connu, à ce qu'il paraît, des autorités de Maestricht elles-mêmes.

Par arrêté royal du 13 de ce mois, et sur la présentation de MM. les bourgmestre et échevins, le sieur Hyacinthe Kirsch a été nommé commissaire de police pour le quartier du Sud de la ville de Liège.

— On lit dans le *Libéral* de ce jour :

« Le *Lynx* se trompe en annonçant qu'une mutation a eu lieu dans la propriété du *Libéral*, il n'en est rien ; et quant à nos deux collaborateurs nommés dans l'article du *Lynx*, l'un comme devant être le chef de la nouvelle entreprise, l'autre comme n'en faisant plus partie, ils ont depuis le commencement de la révolution mis leurs efforts encore pour soutenir la même cause, et ils sont résolus à continuer ensemble à la défendre. »

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Les spéculateurs en fonds publics s'entretenaient beaucoup hier soir, au *café Suisse*, de la disparition de la bourse d'un sieur J... de C..., un des plus grands spéculateurs. »

« Il paraîtrait que ce dernier qui a spéculé sur la baisse et qui aurait pour plus 2 millions de francs de pièces à livrer, perpétuelles seulement, sans compter un très-grand nombre d'autres pièces de divers emprunts et sur lesquels il éprouverait une perte énorme, s'il payait la différence, aurait cessé ses payemens depuis deux jours. On assure qu'il a payé depuis le 1^{er} de ce mois, il a payé la différence de plus de quatre cent mille francs. C'est le 3^e de ce mois qu'il a payé. »

— On a commencé, il y a quelques jours, les grands travaux de la canalisation de la Sambre à Jeumont ; ils sont maintenant en pleine activité ; on jette d'abord les fondemens d'une écluse à Jeumont et l'on espère que cet été en verra terminer deux autres, celles de Maubenge et d'Haumont. Depuis que l'on est certain de la jonction de la Sambre à l'Oise, on parle d'une nouvelle société charbonnière pour exploiter les terrains de la rive droite de la Sambre. Le riche banquier Aguado est, dit-on, à la tête de cette entreprise.

— M. Caze Van Regemortel, d'Anvers, a pris les ordres de la reine pour une fourniture de toffes de soie indigène. On compte que les fabriques d'Anvers consomment annuellement vingt-cinq mille livres de soie grège. On assure qu'il y aura au palais de l'Industrie exposition des tissus de l'établissement modèle.

— On lit dans un journal français le *Temps* :

« Nous n'avons que des éloges pour le zèle éclairé avec lequel Léopold a sollicité, auprès des peuples

voisins, des traités de commerce et un échange actif de leurs produits. Déjà la Prusse a eu un bon esprit de rédaire les droits de douanes établis dans ses états sur les produits de l'industrie belge; les Etats-Unis ont accordé à Léopold un traité de commerce très-avantageux, sans qu'il ait eu besoin de l'acheter, comme nous, au prix de 25 millions. Du côté de la France, il y a plus de difficultés, mais une commission mixte est chargée de les lever, et nous espérons qu'elle sera secondée, dans sa mission, par la presse des deux royaumes. »

Nous avons rapporté il y a quelques jours un fait d'une nature affligeante, arrivé à Anvers, à l'occasion de la procession de la Fête Dieu. Un officier n'ayant point fait présenter les armes a été l'objet de menaces de la part de gens du peuple. Cette scène très-regrettable, sans doute, a été présentée avec exagération par l'esprit de parti. Voici ce que le *Phare* porte à ce sujet : un journal a écrit : « Il paraît, qu'un ecclésiastique s'est porté vers l'officier commandant du poste, pour exiger des démonstrations plus respectueuses. Eh bien ! nous disons au rédacteur que ce qu'il avance là est faux de toute fausseté : aucun prêtre n'est sorti du cortège, pour aller adresser la parole à l'officier de garde. »

— On écrit de Braine-la-Leud, 11 juin :

« Trois compagnies de l'état du corps des partisans, commandés par M. le major Capiaumont, sont arrivés hier en notre commune. Dans la soirée notre drapeau d'honneur fut porté sur la place et là, fut entouré par la musique du corps, qui exécuta plusieurs fanfares avec beaucoup d'ensemble; à la suite de chacune, les nombreux auditeurs bourgeois et militaires firent entendre le cri de *Vive le Roi!* Cet élan unanime et spontané, cet hommage rendu avec enthousiasme au roi ont hautement proclamé combien les habitants de notre commune sont de cœur et d'âme dévoués à Léopold. Au surplus tout le pays wallon éprouve nos sentiments. »

« Les troupes du major Capiaumont nous ont quittés ce matin après avoir donné l'exemple pendant son séjour, d'une conduite régulière et digne d'éloge. »

— On lit dans le *Belge* :

« M. Joly vient de repousser dans le *Lynx* l'accusation d'avoir reçu du gouvernement une somme de sept mille florins pour se taire. Nous sommes bien convaincus que le reproche est absurde; mais il me semble que M. Joly ferait beaucoup mieux de se justifier de reproches beaucoup plus graves et qui paraissent beaucoup plus fondés : par exemple d'avoir imploré du roi une aumône pour quitter une ingrate patrie, d'avoir reçu cette aumône et d'avoir ensuite insulté son bienfaiteur; d'avoir été employé par la police et d'avoir reçu le salaire de son service. Nous le répétons. Ces reproches ne sont pas sans fondement, et nous serions bien curieux de connaître les explications que la plume habile de M. Joly pourrait donner à cet égard. »

— M. de Montlosier vient de publier, sous le titre de *Lettre à M. le président de la chambre des députés*, une véritable protestation contre le vote de la chambre des pairs qui a rendu facultative l'admission des membres du clergé dans les conseils généraux.

— M. Scribe a fait représenter il y a quelques mois à Paris un opéra ayant pour titre *Gustave III*, dont le noeud principal est formé par les amours du roi et de la femme d'un nommé Ankarstroëm. L'auteur ne se doutait pas sans doute que cette femme vive encore. L'opéra vient de faire en Suède quelque sensation. On prétend que Gustave III n'a jamais vu la femme pour laquelle l'imagination de M. Scribe lui suppose un amour si violent.

Actuellement dans un âge très-avancé, on raconte qu'elle a deux fois perdu son mari par une catastrophe. Ankarstroëm, son premier mari, a fini sa vie sur l'échafaud. Son second mari, pasteur d'une église, fut tué la nuit dans cette église même par son propre frère, au moment où il s'emparait de l'argent déposé dans la sacristie. Le frère crut ne tuer qu'un voleur qui faisait résistance; ce ne fut qu'après l'avoir tué qu'il reconnut le pasteur.

— Par sentence de la cour royale de Tubingue (Wurtemberg), du 20 avril dernier, les condamnations suivantes ont eu lieu pour avoir participé à la fête de Klein-Hambach, sur la montagne de la Trinité, près de Speichingen, savoir l'avocat Rheinwald de Rotweil à six mois, le médecin Winter à quatre mois, le libraire Willmans et le docteur Rapa chacun à six mois de détention dans la forteresse de Hohensperg et aux frais. Ces condamnés en ont appelé; en attendant, la peine commence à courir.

— Le *Journal de l'Armée* rapporte dans son dernier n° l'anecdote suivante :

« Le 18 octobre 1812, étant aux avant-postes sous les ordres de Murat, nous fûmes surpris par l'armée russe et cernés de toutes parts. Notre artillerie se trouva enlevée sur nos derrières; c'était le colonel Berrurier qui la commandait. Pour nous frayer un passage, nous fûmes obligés de charger pêle-mêle. Dégagés enfin de l'ennemi, nous étions placés en bataille, faisant face à une multitude de cosaques, lorsque le colonel Berrurier se présenta à nous, la cravache à la main, nous priant, afin de reprendre ses pièces, de charger l'ennemi. Mais, gardant un passage qui seul était le salut de l'armée, nous ne pouvions quitter notre position.

« Après d'inutiles instances, le colonel Berrurier part comme un éclair, n'ayant pour arme que sa cravache, fend la foule des cosaques qui, voyant tant d'intrépidité, lui ouvre les rangs, derrière lesquels il disparaît. Serrés ensuite par l'ennemi, force nous fut de le charger. Mais quel fut notre étonnement, après que nous eûmes repoussé les Russes, de voir revenir à nous une pièce attelée de deux chevaux, un soldat du train, un artillerie poussant à la roue, et le brave Berrurier, protégé avec sa redoutable cravache la retraite. La pièce arrêtée, il tourna contre l'ennemi et fit feu. »

— On écrit de Constantinople, en date du 23 mai :

« Quoique les craintes au sujet de la prolongation de la guerre entre la Porte et l'Egypte soient entièrement dissipées, l'avenir cependant n'est pas encore pur de tout nuage. Il est vrai qu'Ibrahim commencera bientôt son mouvement de retraite et qu'ainsi tout sujet de nouvelle collision entre lui et le sultan disparaîtra.

« Mais d'un autre côté, des bruits de guerre et de rupture entre la Russie et la France répandent partout l'inquiétude. Car dans la supposition qu'une semblable hypothèse se réalisât, quel autre pays que le notre serait le théâtre de cette guerre? On dit notamment que le commandant de la flotte anglo-française qui se trouve à l'entrée des Dardanelles, a exigé, du commandant des forts, qu'on lui livrât passage et a déclaré qu'en cas de refus ou d'opposition, ils forceraient l'entrée du canal.

« On dit que le commandant turc s'est refusé à obtempérer à cette injonction et qu'une goëlette française, qui a voulu pénétrer dans l'Hellespont, a été reçue à coups de canon. On ignore jusqu'à présent quel est le fondement de ce bruit et jusqu'où il peut être vrai.

« On assure positivement que le comte Orloff a exigé du gouvernement qu'il défendit l'entrée des Dardanelles aux vaisseaux de guerre des puissances étrangères. On se demande maintenant si l'escadre réunie des français et des anglais se montrera indifférente à cette démarche. Les nouvelles de Bosnie sont assez tranquillissantes. La peste fait des progrès à Pera et à Gallata. »

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

— On mande de La Haye, 11 juin :

« Dans la séance de la seconde chambre des états-généraux d'aujourd'hui on a discuté sur le projet de M. Van Nes tendant à présenter une adresse au roi pour que dorénavant les taxes des dépenses dans les projets extraordinaires soient séparées et non indiquées en un capital. Ce projet a été rejeté à la majorité de 24 voix contre 21.

« Dans la même séance, M. Van Reenen a présenté un projet de loi, pour retirer les billets du trésor qui seraient encore en circulation. »

Bréda, le 11 juin. — On assure que le roi a différé sa visite au camp de Reyen et d'Hoirschot jusqu'au retour des défenseurs de la citadelle d'Anvers, afin de s'y rendre accompagné du chef glorieux de ces défenseurs. Ainsi nous espérons aussi le voir dans nos murs, où il sera probablement le 21 ou 22 de ce mois. A Bergen-op-Zoom, on préparait une brillante réception au lieutenant-colonel Deboer, chef de l'état-major du général Chassé.

Le reste de l'article qui est fort long est consacré à l'éloge du général Chassé, de ses compagnons d'armes et à faire valoir les avantages qu'ils ont procurés au pays.

M. Durand, ancien collaborateur de M. Libry-Bagnano, publie aujourd'hui dans *Journal de Francofort*, la biographie de ce dernier : « Quelques années avant la révolution de la Belgique, dit-il, un homme y avait demandé asile au roi Guillaume. Cet homme réfugié comme beaucoup d'autres ne l'était point pour motifs politiques. Condamné deux fois comme faussaire, d'abord par une cour prévôtale, ensuite par un jury de cour d'assises, Libry-Bagnano avait vu commuer en un bannissement perpétuel la peine des travaux forcés prononcée contre lui. Issu d'une famille honorable, cet homme avait pour lui, dans son infortune, un nom distingué que jusqu'alors rien n'avait flétri. Le roi Guillaume en eut pitié. Il lui accorda des secours, le protégea trop peut-être, et cette faute généreuse donna aux factions des armes contre lui. Avec les secours obtenus Libry se fit journaliste, et jamais violence n'égalait la sienne. Cet écrivain n'a jamais pris la plume que pour conseiller de pendre, de fusiller les hommes, de bombarder, de saccager les villes. C'est une manie furieuse dont chacun lève les épaules, et qui ne peut exercer aucune influence sur personne, l'homme dont il s'agit étant au-dessous du plus profond mépris. »

Voici les vœux exprimés par Libry-Bagnano, le protégé du roi Guillaume, dans une brochure fameuse publiée à La Haye, quelques mois après la révolution. Ecoutez, écoutez :

« Que le roi Guillaume dispose comme il l'entendra d'un peuple indigne de vivre sous ses lois, rien de mieux, qu'il fasse de la Belgique une monnaie d'échange, pour reconstruire son royaume d'éléments homogènes, cela se conçoit parfaitement.

« Mais, avant tout, l'honneur de la couronne et l'honneur du nom hollandais exigent que les Belges soient soumis par la force des armes : qu'ils le soient d'une soumission pleine, entière, absolue, sans condition d'aucune espèce et de plus sans promesses, ni expresses ni implicites, qui puissent leur faire entrevoir des concessions pour une époque plus éloignée....

« S'ils vous tombent entre les mains ceux qui ont organisé, dirigé, commandé la résistance aux armes royales dans les journées de septembre, au nom de l'humanité et de la justice, faites-les pendre.

« Si les infâmes qui ont proposé et ceux qui ont voté la déchéance des Nassau, au nom de la morale, de l'humanité et de la justice, faites-les pendre.

« Ces lâches, indignes de porter une épée, qui, plutôt que de mourir à leur poste, ont transigé, parlementé avec les rebelles, ont juré leurs serments, ont rendu les places qui leur étaient confiées, et qui, pour mettre le comble à tant d'opprobre, ont pu avilir la dignité de citoyen et de soldat jusqu'à servir la cause et à mendier les infâmes promotions d'un gouvernement de brigands, dans l'intérêt du genre humain faites-les pendre, pendre tous jusqu'au dernier.

« Que si la cité qui a offert à l'indignation et au mépris des âmes honnêtes et vertueuses de toute l'Europe le dégoûtant assemblage de tant de turpitudes d'aveuglement et de forfaits, pouvait résister de nouveau aux sommations de ce prince qui, pendant quinze années, fut le bienfaiteur et le père de ses habitants, cernez aussitôt la ville incorrigible, brûlez-la jusqu'à la base de ses fondemens, et qu'une pyramide en bronze éternel, pleine d'ossements et de cendres, s'élève à la place même du palais des Etats-généraux, pour apprendre aux générations à venir où fut Bruxelles. »

STATISTIQUE.

ANNÉES DE GUERRE EN FRANCE PENDANT LES CINQ DERNIERS SIÈCLES.

Dans le XIV^e siècle, il y eut 43 années de guerre :
 5 de guerre civile ;
 13 de guerre portée à l'extérieur ;
 25 de guerre sur le sol de la France.
 Il y eut 14 grandes batailles, entre autres celle de Courtray, où les Flamands firent trophée de quatre mille paires d'éperons de chevaliers français ; celle de Poitiers, qui coûta la liberté au roi de France.

On peut juger de tous les maux que devait entraîner de semblables guerres, dans lesquelles, pour une bataille rangée, se livraient cinquante ou soixante combats, d'autant plus sanglants, que l'usage des armes à feu était presque inconnu ; que l'on combattait corps à corps, et que tout guerrier blessé un peu grièvement mourait ordinairement faute de secours, à moins qu'il ne fut d'un rang très-élevé.

Dans le XV^e siècle on trouve 71 années de guerre :
 13 de guerre-civile ;
 43 de guerre sur le sol de la France ;
 15 seulement où la guerre fut portée sur le sol étranger ;
 Et 11 grandes batailles, parmi lesquelles on remarque celles d'Azincourt, de Castillon et de Montlhéry.

Dans le XVI^e siècle on compte 85 années de guerre :
 44 de guerre extérieure ;
 8 de guerre sur le territoire français ;
 33 de guerre civile et religieuse.
 Il y eut 27 batailles rangées, parmi lesquelles on en compte 11 où les Français, animés et par l'esprit de parti et surtout par le fanatisme religieux, se battirent et se déchirèrent entre eux.

Dans le XVII^e siècle, il y eut 69 années de guerre ;
 6 de guerre religieuse ;
 11 de guerre civile ;
 52 de guerre portée à l'extérieur.
 On compte dans ce siècle 39 batailles rangées.

Dans le XVIII^e siècle :
 51 années de guerre extérieure ;
 1 — de guerre religieuse ;
 6 — de guerre civile.
 En tout, 58 années de guerre, et 93 batailles.

Ainsi, dans l'espace de cinq siècles, on trouve :
 35 années de guerre civile ;
 40 — de guerre religieuse ;
 76 — de guerre sur le sol de la France ;
 175 — de guerre à l'extérieur.
 En tout, 326 années, pendant lesquelles se livrèrent 184 batailles rangées.

Nous avons parlé dernièrement de la rapidité des transports en Angleterre. On connaît aussi les merveilles du chemin de fer de Manchester à Liverpool, et l'incroyable célérité de ces courses de chevaux pour lesquelles il se fait de si nombreux et de si énorme paris. Le *Dublin-Packet* parle d'une course qui surpasse encore tout ce qu'on connaissait jusqu'à ce jour. Le capitaine Parler, de l'artillerie royale, a parcouru sur la route de Charlemont à Newry, une distance de 53 milles (18 lieues), en deux heures 25 minutes, et il est revenu de suite dans le même espace de temps ; ainsi, il est parvenu à faire sur un seul cheval 21 milles à l'heure (7 lieues environ.) Des paris considérables avaient été tenus contre lui par des personnes qui avaient gagé qu'il ne parcourrait pas cet espace en trois heures.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 13 juin.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir :
 Mathieu Moreau, âgé de 55 ans, cordonnier, rue Grande-Bèche, époux d'Anne Marie Crasser. — Marguerite Collard, âgée de 75 ans, rue Pierreuse, veuve de Paul Joseph Robert. — Catherine Minguet, âgée de 73 ans, à la Boyerie, épouse Gaspar Sougneux.

A partir du 24 juin courant, le bureau du commissaire de police du quartier du Sud, sera transféré quai de la Sauvenière, n° 12 bis, près le Pont-d'Avroy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

NOUVEAU SERVICE.



MAGNÉE fera partir un CHAR-A-BANCS pour Chaudfontaine, tous les dimanches à 10 heures. 469

B. LAMBINON, à la Tenaille, Outre-Meuse,

VEND ses MARCHANDISES au prix de facture, pour faciliter son CHANGEMENT DE DOMICILE.
 Une DEMOISELLE qui désire apprendre le commerce d'usage, peut s'y présenter. 470

Gme GUINOTTE, confiseur-liquoriste, à l'honneur de prévenir que, vu les réparations de sa maison, son magasin est provisoirement établi dans sa maison voisine rue Souverain-Pont. 468

VENTE DE BOIS SCIÉS.

Judi 27 juin 1833, à dix heures du matin, il sera VENDU par le ministère du notaire FRAIKIN, à la requête de M. Max. Henri Jos. Hennay, à sa ferme de Rouveroy, commune de Horion-Hozénot, environ vingt mille pieds de BOIS sciés tels que viennes, terrasses, posselets, quartiers de chêne de toute longueur, plus 120 mille briques neuves et quantité de portions de fagots aussi en chêne.
 Aux conditions lors à prélière. 467

LOCATION D'UNE BELLE CHASSE.

L'administration locale de la commune de Montzen, canton d'Aubel, province de Liège, porte à la connaissance du public que mardi dix-huit juin mil huit cent trente trois, à trois heures de relevée, à la demeure du sieur Leclerc au lieu dit Tulje, entre la Calamine et Aix la Chapelle, il sera procédé à la location de la chasse dans les bois communaux, situés entre les communes de Moresnet et Gemmenich et le bois d'Aix-la-Chapelle.
 Cette chasse dont l'étendue est de huit cents bonniers environ très-giboyeuse et offre tous les agréments désirables aux chasseurs, on y trouve en abondance le chevreuil, le lièvre et la becasse.
 Le cahier des charges est déposé chez M. DE LASAULX, bourgmestre de Moresnet, et chez le sousigné bourgmestre de Montzen. Baron Ed. DE BROICH 454

() Le samedi 22 juin 1833, à deux heures de relevée, sera VENDU aux enchères publiques sur adjudication judiciaire, par le ministère de M^e DELVAUX, notaire à Liège ; en son étude, rue Vinave-d'He, n° 41 :
 1^o Une MAISON, située faubourg St-Gilles, à Liège, n° 534, tenant vers Liège à la ruelle des Bénédictines et vers St-Gilles à la V^e Renard.
 2^o Cinq autres petites MAISONS toutes se tenant, joignant vers Liège à ladite ruelle des Bénédictines, vers la chaussée à la maison précédente, et vers St-Gilles à la V^e Renard. S'adresser, pour voir le cahier des charges et titres de propriété, en l'étude dudit M^e DELVAUX.

() VENTE d'une belle PROPRIÉTÉ, située à BARDOUILLE, commune de Marchin, sur la rivière du Hoyoux, à un quart de lieue de la ville de Huy, province de Liège.

Elle consiste 1^o en une manufacture de papiers, composée de deux bâtiments séparés, cinq cuves chauffées à la vapeur, avec cylindre et bacs en pierre de taille, calorifère pour sécher le papier et tous accessoires, biez, un coup d'eau de 4 aunes, 86 lignes de chute, sur une rivière qui ne tarit et n'est jamais gelée et dont la crue ne retarde jamais le moulin. Et en une maison de maître, étable, écurie, remise, grange, buanderie, boulangerie, prairie bien arborée et jardin, contenant environ un bonnier 60 perches.
 Tous les bâtiments sont neufs, construits en pierres et briques et couverts en ardoises.
 2^o Et 4 bonniers 6 perches 71 aunes de terre en 3 pièces, situées au-dessus des rochers, vis-à-vis des bâtiments.
 Cette vente aura lieu le lundi 24 juin 1833, à 10 heures, à Liège, en l'étude du notaire PAQUE, auquel on peut, si l'on désire d'autres renseignements. S'adresser par lettres affranchies, ainsi qu'à Bardouille ou à M^e ANSIAUX, avoué licencié à Huy.

A LOUER en tout ou en partie, une MAISON restaurée à neuf, ayant deux entrées et un grand jardin, située aux Basseswez, n° 147, faubourg d'Amersœur. S'adresser Outre-Meuse rue Huits-en-Sock, n° 138, où on vient de recevoir une grande partie de PERLES à tricoter de toute nuance.

Au n° 908, rue du Pont, ayant reçu une belle partie de THUILLE, on les vend à un prix modéré. 466

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

() A VENDRE ensemble ou séparément deux MAISONS, situées en cette ville, l'une au commencement du quai de la Sauvenière, près de la place de la Comédie, et l'autre rue Basse-Sauvenière. S'adresser à M^e DUSART, notaire, à Liège.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins la demande du sieur Guillaume Pholien, maréchal ferrant tendante à établir une forge dans un jardin portant le n° 40, au faubourg St-Léonard, Arrêtent :
 Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence, dans le terme de 15 jours.
 A l'Hôtel-de-ville, le 12 juin 1833.
 Le bourgmestre, Louis JAMME.
 Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabrique. La supériorité et la solidité de ses Bourlets ne laissent rien à désirer, sa fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait en imitation.
 Ce dépôt se trouve chez GILLON-NOSENT, rue Pont d'He, n° 32.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 3 juin. — Métalliques, 94 1/2. — Actions de la banque 1236 1/2.

Fonds anglais du 11 juin. — Consol., 90 5/8 0/0. — Fonds belges, 94 1/2 0/0. — Fonds hollandais, 49 0/0 0/0.

Bourse de Paris du 11 juin. — Rentes 5 p. 104 40 — 4 1/2 p. 100 00. — Rentes, 3 p. 78 70 — Actions de la banque, 1801 25. — Certificat Falcomnet, 92 00 — Emprunt royal d'Espagne, 92 0/0. — Emprunt d'Haïti, 260 0/0 — Empr. romain, 94 1/2. — Empr. belge, 94 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 11 juin. — Dette active, 48 1/8 0. — Ditto, 89 1/4. — Ditto différée, 4 1/4. — Bill. de change, 22 1/4 00. — Oblig. du Syndicat, 83 0/0 00. — Ditto, 69 0/0. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 93 3/4. — Rente française, 80 3/4. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 99 1/2 0/0. — Ditto de 1828, 99 3/4 0/0. — Inscript. russes, 00 0/0. — Empr. russe 1831, 90 3/8 0/0. — Rente perp. d'Esp., 71 0/0 00. — Ditto 48 0/0 0/0. — Dette diff. d'Esp., 45 1/8 00. — Obl. mét. Au riche, 92 0/0. — Ditto chez Collals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 86 1/4. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 70 3/4. — Cortès, 00 0/0 00. — Ditto Grec, 36 1/4.

Bourse d'Anvers, du 13 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/4 0/0 av.	A	
Londres.	12 22 1/2		A
Paris.	47 3/16	47 1/16	A 46 7/8
Frankfort.	36	35 7/8	N 35 3/4
Hambourg.	35 3/8	35 1/4	35 1/16 A

Escompte 4 0/0 0/0.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	93 1/2 93 A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 13 juin.

Le bark américain Comodore Moris, cap. Fairfield, venant de Charlestown, chargé de riz, pour Messieurs Frères Nottebohm.
 Le brick anglais Columbia, capitaine Booth, venant de Batavia, chargé de café et étain, pour Messieurs Clegg et compagnie.

Bourse de Bruxelles, du 13 juin. — Dette active belge, 50 0/0 P. — 24 millions, 93 3/4 P. — Dette active hollandaise, 49 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 13 juin.

Froment l'hectolitre,	44 francs 58 cent.
Seigle, id.	40 76

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.